



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10/03/2023

DATE D'AFFICHAGE

11/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

OBJET :

Souscription d'un emprunt à long terme

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt trois, le 16 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN

Donne pouvoir à :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL

Étaient absentes :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

DELIBERATION
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT A LONG TERME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif 2023,

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT les consultations bancaires en cours de sollicitation,

CONSIDERANT le remboursement du FCTVA à N+2 ans, impactant la trésorerie communale,

CONSIDERANT les travaux de « requalification du centre-ville » réalisés et finalisés,

CONSIDERANT la Capacité d'Autofinancement réduite du fait des travaux importants réalisés sur les années 2021, 2022 et début 2023,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 9 mars 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Contre : 3

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et
Madame Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

ADOpte le plan de financement à prévoir comme suit :

- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 EUR (deux millions d'euros)
- Date de déblocage des fonds : **27 mars 2023**
- Durée Totale : 30 ans
- Taux fixe : **3,91%**
- Mode d'amortissement : Echéances constantes annuelles
- Fréquence des échéances : annuelle
- Annuité : **EUR 114 399,65**
- Base de calcul : Base 30/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Marianick MORVAN

